



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sites

Question écrite n° 40906

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire à nouveau l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le projet de classement de la plaine de Versailles au titre de la loi du 2 mai 1930 modifiée sur les sites, projet à l'étude depuis plusieurs années pour lequel une décision définitive tarde à venir. L'enquête publique s'est déroulée au cours de l'année 1996 et le dossier de protection a été examiné le 15 mai 1997 par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui a rendu un avis favorable à l'unanimité. Elle lui rappelle ses courriers des 11 juillet 1997 et 12 février 1998, sa question écrite du 22 décembre 1997 et la réponse du ministre en date du 21 décembre 1998 annonçant un classement pour l'année 1999. Un grand nombre d'élus locaux et de responsables d'associations au sein du département des Yvelines s'expliquent mal le retard pris dans ce dossier et manifestent une inquiétude bien réelle. Elle lui demande donc de bien vouloir l'informer des délais qui semblent nécessaires pour parvenir enfin à une décision finale.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec un intérêt tout particulier des inquiétudes relatives au retard pris par le classement au titre des sites de la plaine de Versailles. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement attache à l'aboutissement de ce dossier l'importance qui lui revient. Le projet de décret doit en conséquence être examiné très prochainement par le Conseil d'Etat, une fois terminées les dernières mises au point techniques liées au tracé définitif de l'emprise du raccordement de l'autoroute A 86 à l'autoroute A 12. Une fois recueilli l'avis de la Haute Assemblée (section des travaux publics), le classement pourrait intervenir au plus tôt avant l'été 2000.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40906

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 604

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2130